

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 janvier 2017



L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf janvier à 19 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DRIVET, Maire.

Etaient présents: Olivier BARRILLON, Monique BELLE, Nadine CHEVELARD, Jean COMPASSI, Jean-Marc DRIVET, Xavier DROGUET, Jean-Claude GINET, Florence ROUGELOT, Agnès VINCENDEAU.

Absents, excusés: Jean-Claude DIJOURD, Chantal MARCON, Olivia NANTOIS (pouvoir à Monique BELLE), Laurent RUFFION (pouvoir à F. ROUGELOT).

Mme Florence ROUGELOT a été élue secrétaire.

### BUDGET PRINCIPAL - OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT

Il est rappelé que dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération du Conseil Municipal, en vertu des dispositions de l'article L 1612-1 du Code général des Collectivités Territoriales, décider de mandater et de payer des dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent.

Il est proposé d'ouvrir des crédits par anticipation pour le règlement des dépenses d'investissement suivantes :

- Chapitre 21 - article 21532 - Réseau d'assainissement : 5 000 €
- Chapitre 21 - article 21534 - Réseau d'électrification : 5 000 €
- Chapitre 21 - article 2151 - Réseau de voirie : 4 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise le Maire à effectuer les opérations de paiement ci-dessus avant l'adoption du Budget Primitif de cet exercice,
- Vote les ouvertures de crédits nécessaires
- Précise que ces crédits seront repris au budget primitif 2017

### CONTRAT A DUREE DETERMINEE POUR LE MOIS DE MARS 2017 (congrés cantine garderie)

L'agent de cantine et garderie sera en congés payés durant tout le mois de mars avant son départ à la retraite, il convient de pourvoir à son remplacement durant cette période. Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'établir un CDD d'un mois, pour le mois de mars 2017, à raison de 30 heures par semaine en attendant le recrutement d'un agent de façon permanente à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017. (Les congés payés seront pris durant cette période)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Décide d'établir un CDD d'un mois dans les conditions citées ci-dessus.
- Autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires.



## REMPLACEMENT D'UN POSTE SUITE DEPART EN RETRAITE

L'annonce réglementaire de vacance du poste d' « agent de cantine et de garderie » est parue sur le site [www.emploi-territorial](http://www.emploi-territorial), en vue du remplacement de notre agent dont le départ en retraite est prévu au 1<sup>er</sup> avril 2017.

## REMPLACEMENT CONGE MATERNITE

La municipalité doit prendre ses dispositions afin de pourvoir au remplacement d'un adjoint administratif pour un congé maternité à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017.

## SUPPRESSION POSTE ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET / OUVERTURE POSTE ADMINISTRATIF A TEMPS NON COMPLET

En vue du départ à la retraite de la secrétaire de Mairie, il convient de consulter le Comité Technique pour la suppression du poste à temps plein qu'elle occupe actuellement à temps partiel à hauteur de 50 % et la création d'un poste à temps non complet à hauteur de 17h30 hebdomadaire, pour pourvoir à son remplacement à compter du 1<sup>er</sup> août 2017. Ce point fera l'objet d'une délibération après obtention de l'avis du Comité Technique.

## REDEVANCE ELECTRICITE - PIZZA FRERO

Le Maire rappelle au Conseil municipal que le camion-pizza FRERO a une autorisation de stationnement sur la place de la Mairie depuis 2012 et bénéficie d'un branchement électrique.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2014 /91, il avait été décidé d'appliquer un forfait de 50 € pour une période d'un an.

Il propose à l'assemblée d'appliquer ce même tarif pour les années 2015 et 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'appliquer un forfait de 50 € par an pour les années 2015 et 2016, soit 100 €, concernant le règlement de la redevance électricité.

## TABLEAU DES COMMISSIONS

Le Conseil municipal met à jour des commissions, suite à la démission d'un Conseiller municipal le mois dernier.

## MODIFICATION COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Suite à la démission de Patrice ARNAUD, Jean COMPASSI est nommé titulaire et Agnès VINZENDEAU suppléante.

## CEREMONIE DES VŒUX

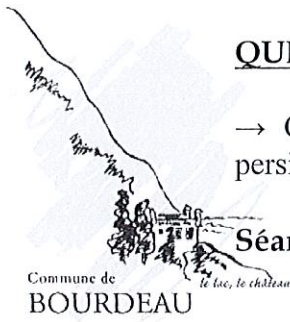
Mise en place des derniers détails pour la préparation de la cérémonie des vœux.

## PLUI

Le dossier suit son cours

Mairie de BOURDEAU

73370 BOURDEAU / Tél. 04 79 25 03 41 / Fax 04 79 25 35 73 / e-mail : [mairie.bourdeau@wanadoo.fr](mailto:mairie.bourdeau@wanadoo.fr)



## QUESTIONS DIVERSES

→ Chauffage de la salle des fêtes : Les problèmes de chauffage persistent. Un bilan technique est à faire.

**Séance levée à 21h00**

**Le secrétaire de séance,  
Florence ROUGELOT**

